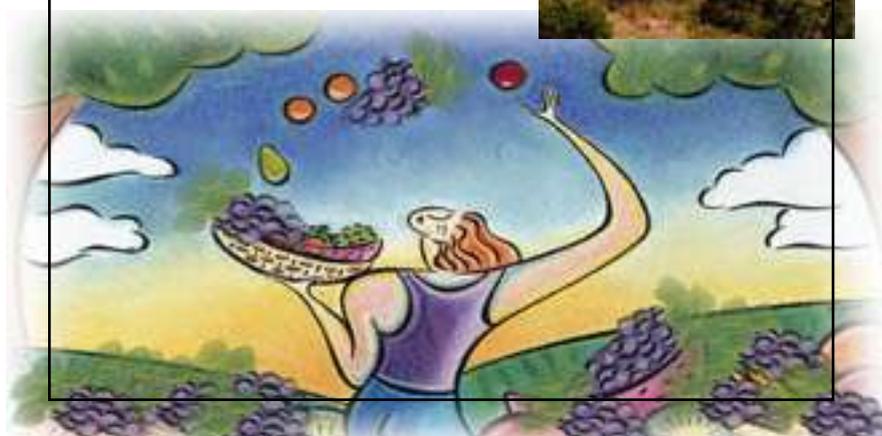
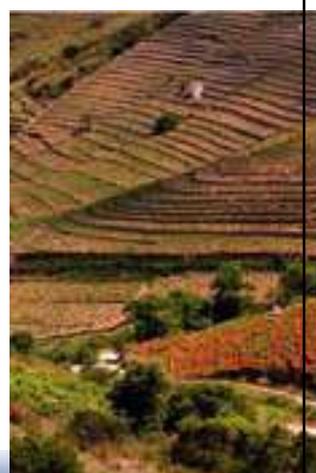


**Pays du
Haut-Languedoc
héraultais
& Vignobles**

**Synthèse de
la charte**





Avertissement

*Le présent document
est la synthèse de la charte du pays
Haut-Languedoc héraultais & Vignobles: il
constitue notre projet commun pour les dix prochaines
années. Les éléments présentés ici sont issus de la démarche
engagée depuis plus d'un an. Ils sont le fruit de nombreuses
rencontres au cours de l'année 2001 auxquelles ont participé plus
de 500 personnes de tous horizons (élus locaux, consulaires, tech-
niciens et animateurs, socioprofessionnels, associatifs...). Au prin-
temps 2002, ce document reste encore un document de travail :
il est en délibération dans les collectivités locales du territoire
avant d'être acté par la Commission régionale d'aména-
gement du territoire comme pays, notre pays du
Haut-Languedoc héraultais et vignobles.*

3 À propos de la notion de charte de pays

4 Le diagnostic

14 Notre ambition

19 Notre plan de travail

32 Les outils de notre projet



À propos de la notion de charte de pays

Qu'est-ce qu'une charte ?

« Les communes et leurs groupements... élaborent... une charte de pays en prenant en compte les dynamiques locales déjà organisées et porteuses de projets de développement... Cette charte exprime le projet commun de développement durable du territoire selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux... et les orientations fondamentales de l'organisation spatiale qui en découlent, ainsi que les mesures permettant leur mise en œuvre; elle vise à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural... » Art 25 de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

La charte de territoire est l'acte de baptême du pays, son acte fondateur

Elle est un projet commun de développement et d'aménagement défini à long terme. Elle détermine les orientations, les stratégies de développement et d'aménagement de mise en valeur du territoire et les mesures permettant de les mettre en œuvre en 10 ans, durée pour laquelle elle est adoptée.

Au-delà de ces aspects législatifs et formels, c'est un acte politique fort, qui engage ceux qui la signent :

- Sur un projet à long terme porté par tous les citoyens et acteurs du territoire,
- Sur une double mission d'aménagement et de développement,
- Sur un territoire, une identité collective.

Une charte de territoire est un document cadre

Elle fixe les règles du jeu tant au niveau du fonctionnement et des relations du pays avec les structures et organismes intervenant sur le territoire, qu'au niveau de la mise en œuvre du projet. Pour autant, elle n'est pas figée. Les orientations qui sont décidées aujourd'hui ont vocation à s'adapter aux évolutions de la population, des acteurs, de la société. C'est un document vivant.

À travers ce document, c'est tout un territoire qui s'organise, qui se réorganise, qui se mobilise pour former un pays et le faire vivre.

La charte du parc naturel régional du Haut-Languedoc

48 communes du projet de pays se trouvent incluses dans le périmètre du parc naturel régional du Haut-Languedoc classé par décret le 13 juillet 1999. Cette situation est envisagée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ses dispositions précisent, dans ce cas de figure, que la charte du pays et ses actions, doivent être, sur les parties communes, compatibles avec les orientations de protection, de mise en valeur et de développement définies dans la charte du parc naturel régional. Ces textes soulignent aussi la nécessité de l'harmonisation des projets et de la complémentarité des actions.

En application de ces dispositions, la concertation entre le parc et le pays permet de proposer une superposition concertée et adaptée aux enjeux du territoire.

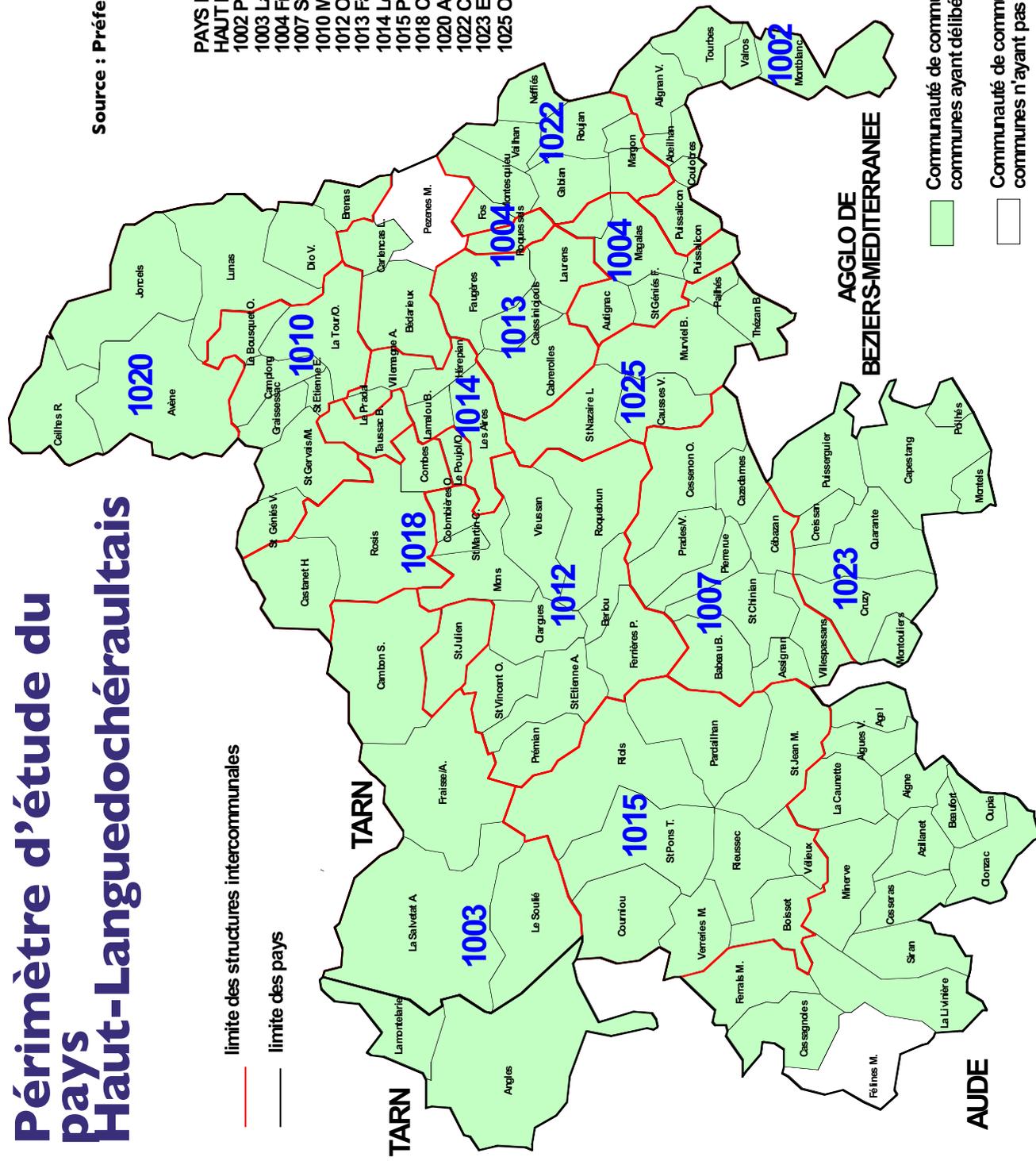
Le diagnostic



Périmètre d'étude du pays Haut-Languedochéraultais

Source : Préfecture de l'Hérault - Mars

- PAYS DU HAUT LANGUEDOC et V
- 1002 Pays de Thongue
- 1003 La Montagne du Ha
- 1004 Framps 909
- 1007 St Chinianais
- 1010 Monts d'Orb
- 1012 Orb & jaur
- 1013 Faugères
- 1014 Les Sources
- 1015 Pays Saint Ponais
- 1018 Caroux Espinoise
- 1020 Avène, Orb et Grav
- 1022 Côteaux et Château
- 1023 Entre Lirou et Cana
- 1025 Orb et Taurou



— limite des structures intercommunales

— limite des pays

- Communauté de communes et/ou communes ayant délibéré favorablement
- Communauté de communes et/ou communes n'ayant pas délibéré



Le diagnostic sur le périmètre d'étude est ici présenté sous forme de synthèse, afin de restituer les éléments principaux de cette étude. Elle vise à donner au lecteur :

- **Une vision globale et stratégique du territoire,**
- **Les éléments essentiels nécessaires à la compréhension du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles.**

Pays : état des lieux

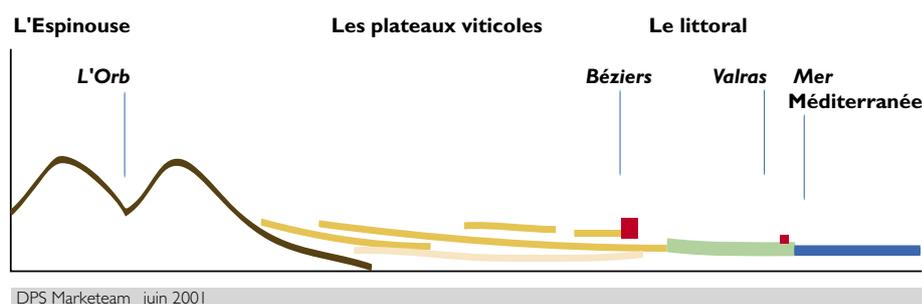
Le diagnostic, travail d'inventaire sur le pays (carte page 6), a permis de faire une photographie de notre région que nous allons tenter de résumer en insistant sur quelques aspects qui paraissent plus importants que d'autres, si on se place dans la perspective d'un projet à cinq, dix ou quinze ans... Notamment, nous nous attacherons aux grandes évolutions, régionales ou de notre société, qui nous concernent et sur l'état des mentalités, les volontés, les coopérations locales qui conditionnent l'avenir de notre futur pays.

Le pays du Haut-Languedoc héraultais et Vignobles

s'étend aujourd'hui sur 118 communes de l'ouest du département de l'Hérault, prenant presque une moitié du territoire départemental, auxquelles on peut rajouter deux communes du Tarn (Anglès et Lamontélarie) à l'extrême nord-ouest du périmètre. Cet espace est entouré de la frange littorale sur sa partie sud-est, de la Montagne Noire à l'extrême ouest, de la zone montagneuse du Somail, du Caroux et de l'Espinouse au nord.

Le Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : les trois composantes du territoire

[La montagne - le vignoble - la ville] Coupe schématique



En voici les quelques traits les plus marquants. Nous mettrons également en évidence la relation entre l'espace du pays, restreint, et les grandes évolutions qui se dessinent autour : métropolisation, arc méditerranéen.

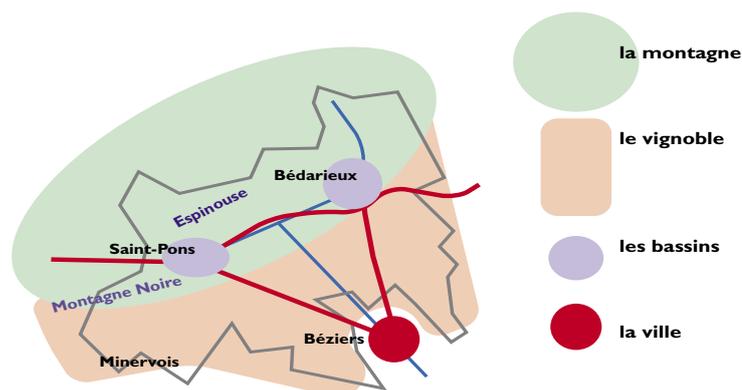
Un territoire bien organisé

L'organisation du pays repose sur deux espaces paysagers, que sont la plaine viticole dans sa partie sud et la zone de montagne au nord. Les liaisons entre ces espaces s'articulent autour de trois axes routiers: celui qui mène de Béziers à Castres en passant par Saint-Pons, celui



de Béziers à Bédarieux et enfin la route des piémonts. Pour favoriser son développement, le territoire est organisé autour de cinq chartes de territoire et d'un parc naturel régional, unissant de nombreuses communes autour de projets élaborés en commun.

Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : les composantes de base du territoire



DPS Marketeam juin 2001

Les influences agricole et urbaine : le poids de la viticulture et de Béziers

L'agriculture a ici forgé les esprits et marque encore fortement le paysage. En montagne, l'espace est surtout consacré à l'élevage (d'ovins et dans une moindre mesure de bovins), tandis que la plaine est quasiment exclusivement réservée à la viticulture. C'est aujourd'hui les activités du tertiaire qui se développent autour des services, du commerce et, de façon indirecte, du tourisme.



La ville de référence de ce territoire est Béziers, même si elle est hors du périmètre d'étude. Cette ville n'a pas connu le développement de sa voisine, Montpellier : depuis 1990, elle perd encore des habitants. Mais un certain renouveau peut venir pour Béziers : elle s'attelle à favoriser son développement au travers de projets (contrat d'agglomération), ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions pour le pays.



Un territoire en reconfiguration: la rurbanisation en marche

Si Béziers perd des habitants, ses alentours en gagnent. Jusqu'aux abords de Murviel, Roujan, de nouveaux lotissements voient le jour. Cette urbanisation entraîne une pression foncière et demande à être maîtrisée, afin d'organiser les échanges, d'offrir les services et équipements désirés. Cette maîtrise ne peut s'organiser que collectivement, entre les différentes communes rurales concernées, mais aussi en lien avec la ville qui « émet » ces populations.

Le développement de l'A75 va aussi modifier les flux. Cela peut amener de nouvelles populations et activités et être un atout de développement, ou bien en soustraire une partie.

Enfin, les bassins industriels en déclin (le textile à Saint-Pons et l'ancien bassin minier de Bédarieux) posent la question de leur reconversion.

Un contexte favorable lié au développement méditerranéen

Ce contexte favorable n'est pas automatiquement acquis, encore faut-il se saisir des opportunités qu'il propose. Tout d'abord, le territoire est au cœur des échanges internationaux, grâce au développement de l'arc méditerranéen, dont les flux se développent depuis Marseille jusqu'à la Catalogne. Les modes vie, qui changent avec les 35 heures, peuvent aussi être source de développement: du point de vue du tourisme, d'une part puisque les vacanciers augmentent le nombre de courts séjours durant l'année; du point de vue des populations résidentes d'autre part, qui peuvent privilégier le cadre de vie pour choisir leur lieu d'habitation, puisque la réduction du temps de travail leur permet de s'éloigner davantage de leur lieu de travail.

Une terre d'accueil et de tourisme

Le pays est attractif de différentes façons. Pour de nouvelles populations, la difficulté est de les attirer hors de l'agglomération de Montpellier, de leur offrir le logement si ce n'est l'emploi. L'enjeu sera de maîtriser cette urbanisation en milieu rural, afin de ne pas gâter cette attractivité. La réflexion collective entre communes sera décisive à la réussite de cette intégration. L'attractivité touristique du territoire est également facteur de développement, notamment dans la partie nord. Elle repose sur la qualité des paysages et des rencontres, sur la capacité à ne pas engendrer un tourisme de masse, mais un tourisme de qualité et organisé dans son offre.

Le positionnement du territoire

Ce dernier enjeu est de taille. Sa très grande diversité de terroirs, de pratiques et d'hommes interroge sur sa capacité à se constituer en union. Notamment les espaces en marges montrent ce sentiment d'appartenance « tirillé »: le Minervois héraultais est attiré par la culture cathare,



la région de La Salvetat sent l'influence de Castres et de l'agglomération toulousaine, les environs de Lunas se rapprochent de l'influence montpelliéraine par l'A75, et enfin Béziers qui, si elle est en dehors du périmètre d'étude, est sans conteste la ville du territoire dont le destin orientera celui de son territoire et réciproquement: les relations entre le pays et l'agglomération de Béziers auront donc une grande importance. Le nombre de communautés de communes, de chartes de territoire, la présence du parc naturel régional requiert une certaine attention: l'organisation entre ces structures peut être réfléchie, en considérant que les compétences disparates qu'elle recèle peuvent s'intégrer dans la création du pays.

L'organisation du territoire: le réseau urbain actuel

Béziers d'abord et Bédarieux ensuite sont les villes qui attirent, de façon inégale, bien sûr, les communes du territoire. Il est intéressant de repérer les localités voisines qui jouent un rôle: Narbonne, Lézignan-Corbières, Carcassonne attirent les communes du sud-est, Mazamet-Castres, les communes de l'ouest, Lodève, Clermont-l'Hérault et Pézenas, celles de l'est, plus que Montpellier qui est déjà plus loin.

Chaque bourg centre a sa petite zone d'influence. La carte ne peut nous dire le degré de satisfaction procuré par une telle disposition qui maille le territoire. De même, la lecture dynamique (qui progresse, qui recule?) n'est pas visible: cet aspect devra être abordé dans la construction des grands équilibres du territoire, de sa desserte commerciale et du rôle de Béziers.

Les périmètres: chartes et parc régional

Par-dessus l'organisation de fait qui se crée du fait des activités humaines: industrie, artisanat, commerce... et qui déterminent des zones d'attraction (carte INSEE ci-dessus), la mise en place des coopérations intercommunales et des programmes de développement a engendré une organisation différente qui se superpose aux autres.

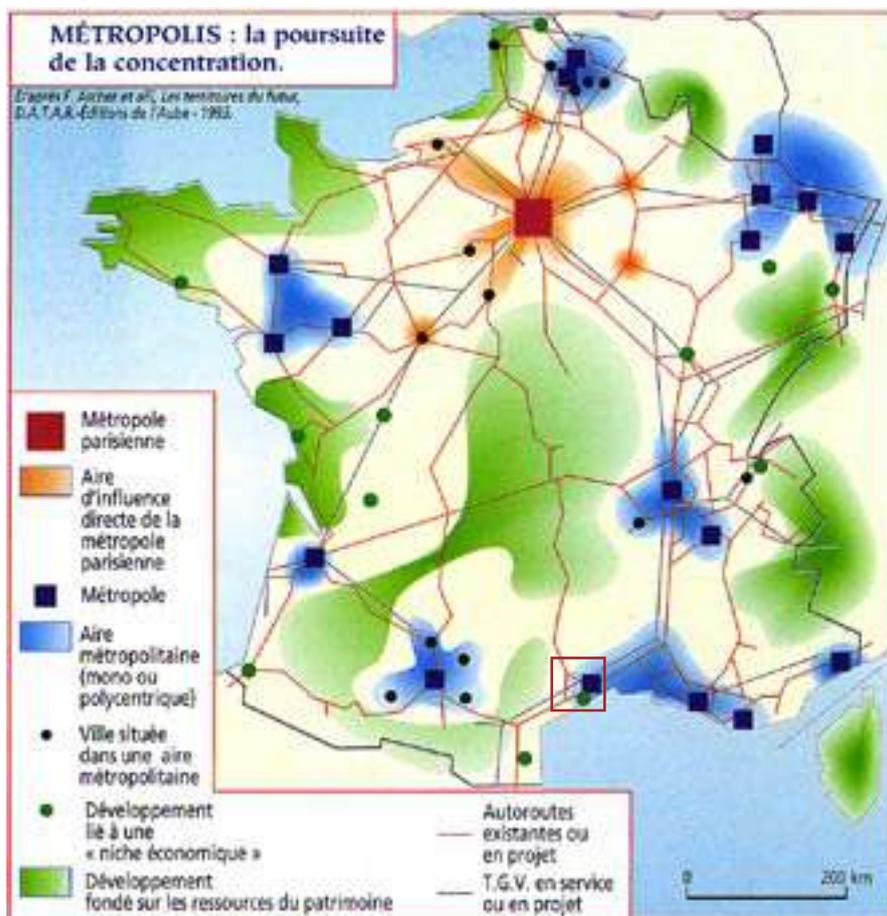
- 5 territoires de charte: Olonzac, Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Chinian, Bédarieux et Roujan.
- Un parc régional du Haut-Languedoc (qui a sa propre charte, mais de nature différente) dont la partie sud recouvre le nord du futur pays de Haut-Languedoc héraultais et Vignobles.
- Un certain nombre de communes du territoire sont restées isolées.

Les résultats des entretiens avec les élus locaux:

interrogations, prudence... et amour du pays!

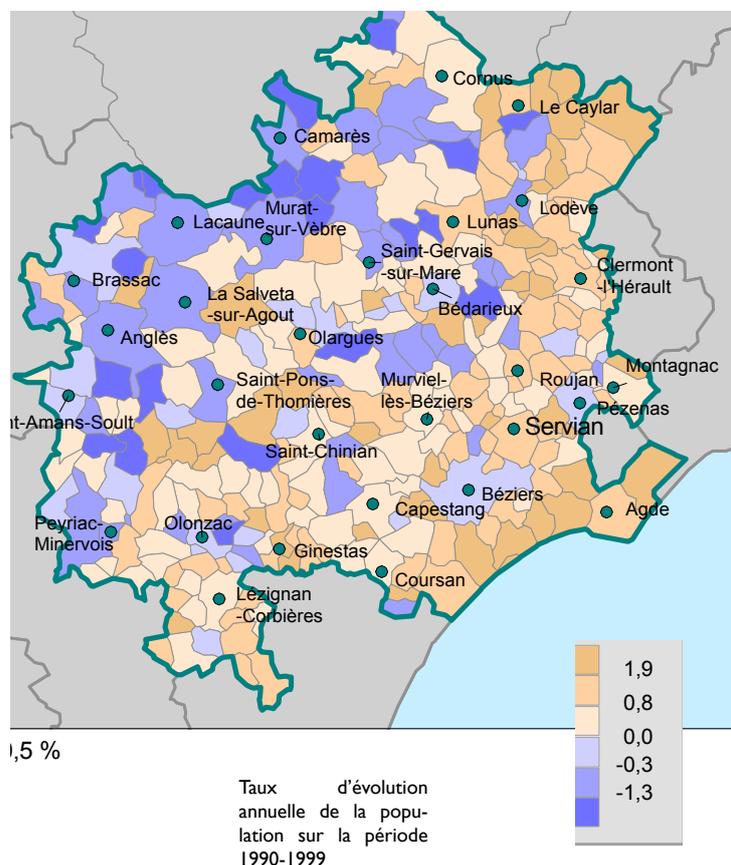
Réalisés auprès des élus et d'acteurs locaux, ce sont au total près de 120 personnes qui ont été interrogées. Elles ont évoqué leur priorité (l'accueil de population, le tourisme et l'agriculture), ont fait part d'une certaine méfiance à l'égard de cette nouvelle démarche qu'est le pays. Quelques-unes des personnes rencontrées s'inquiètent de la cohabitation entre les Héraultais et les nouveaux arrivants, alors même que ces derniers souhaitent parfois s'impliquer dans la vie locale. Enfin, ces entretiens ont révélé certains traits de mentalité: entre ruralité, prudence à l'innovation et absence de sens marketing, entre une grande convivialité et un patriotisme de terroir.

D'autres aspects sont à considérer pour envisager le développement du territoire: ce sont les enjeux, les défis que ce pays aura à relever.



Le scénario de la métropolisation montre comment se construit une conurbation autour du delta du Rhône : Béziers est à la limite de cette métropole. Le pays du Haut-Languedoc héraultais et Vignobles se trouve à la jonction d'espaces urbanisés, d'espaces non structurés (les marges du massif central) et d'espaces « patrimoniaux » comme le pays cathare.

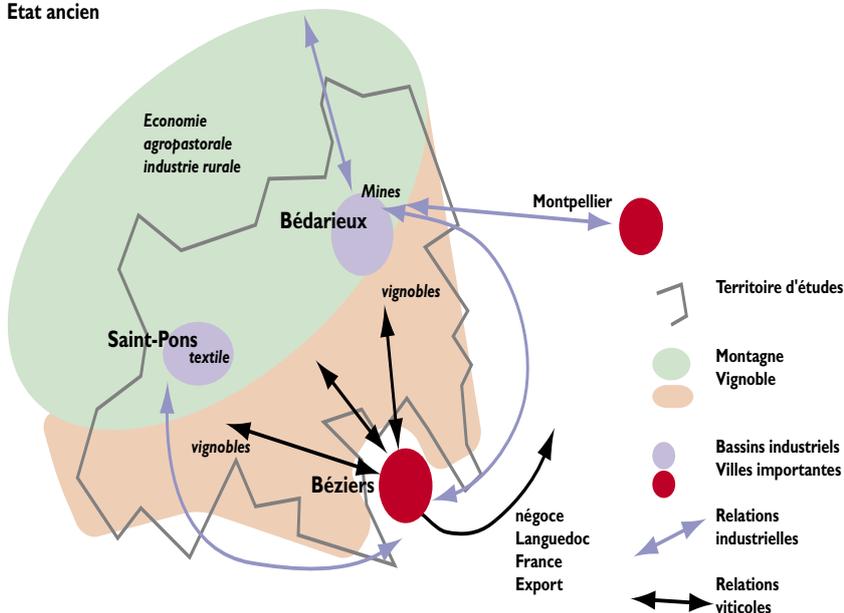
La carte des évolutions démographiques dressée par l'Insee à partir des résultats du recensement traduit à sa façon l'évolution des espaces : on voit bien les dynamiques différentes qui sont à l'œuvre sur le territoire.





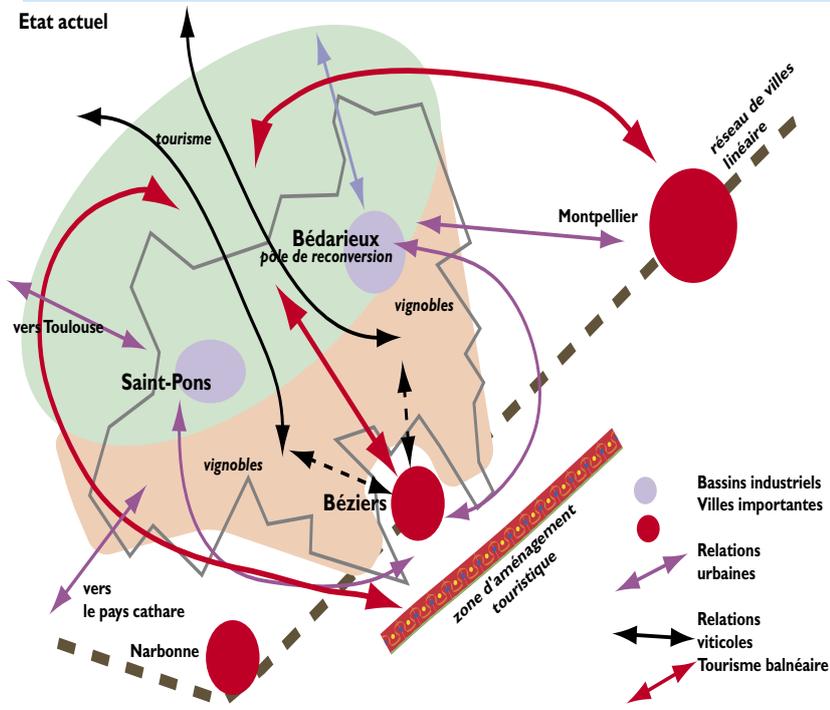
Le Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : les composantes et les articulations du territoire

État ancien



Jusqu'aux années 60, les territoires, complémentaires, sont structurés selon un axes nord-ouest-sud-est, ou haut (montagne) et bas (Béziers), les villes et leurs bourgeoisies apportant capitaux et marchés. Depuis, les relations se sont modifiées : Béziers a perdu une part importante de sa fonction de négoce, Montpellier a capté les fonctions régionales, et les liens verticaux sont remplacés peu à peu par des liens nouveaux selon le vieil axe routier de la Domitienne : réseau de villes (arc méditerranéen) de fait, aménagement balnéaire sur le littoral, liens commerciaux directs (vins, tourisme, immobilier...) entre les terroirs et des marchés régionaux voire plus larges. Les liens de complémentarité sont défaits et les structures géographiques nord-est sud-ouest se recomposent dans un espace en même temps très élargi, européen.

État actuel





Conclusion

Le pays du Haut-Languedoc héraultais et Vignobles dispose d'atouts intéressants. Le territoire, au fil des ans, « produit » du développement, même si ce développement n'est pas également réparti :

- soit entre les localités (les deux bassins de Saint-Pons et Bédarieux ont encore des problèmes et doivent se reconfigurer après les crises économiques des dernières décennies)
- soit entre activités : la primauté du primaire, de la viticulture, du BTP... plus que de l'industrie fait que le pays produit surtout des « matières premières »,
- soit entre couches sociales.

Le territoire vieillit, mais accueille heureusement aussi des nouveaux habitants dont il faut réussir l'intégration. C'est une des chances de cette région : elle est située dans les zones attractives, mais l'intégration est à organiser.



Les activités majeures comme la viticulture, mais aussi le tourisme, doivent développer leur politique de qualité et s'ouvrir à une culture du client, écouter le marché, prendre la concurrence comme un défi.

Les coopérations intercommunales, les rapports entre les élus, les pratiques pourtant intéressantes doivent passer à une culture du projet et ce projet à une dominante d'aménagement du territoire. Le développement est en marche, l'aménagement, c'est-à-dire la traduction spatiale d'un projet collectif, reste à construire. Il impose un horizon commun à des acteurs qui ont souvent comme limite leur propre périmètre communal ou institutionnel. Le pays, comme on le soulignera dans l'ambition doit concilier diversité et unicité de réflexion et de projet. Il n'est pas question de mettre tout le territoire dans le même moule, mais il faut créer les complémentarités et les pratiques de partage.

Le pays du Haut-Languedoc héraultais et Vignobles a un grand potentiel qu'il faut organiser pour lui donner plus de cohérence, de force. Tel est le défi.



L'assemblage de terroirs, donc d'hommes, d'activités, de pratiques différentes doit être pris comme une chance. Cette diversité « génétique » devrait déboucher sur des pratiques nouvelles en permettant de faire des « cocktails » plus riches que si le territoire était trop homogène.

Il reste que l'enjeu majeur sera de passer de structures déjà en place, qui fonctionnent, qui produisent des résultats en installant des logiques de travail en commun et de projet, à une organisation (le mot structure, ou super-structure, étant à prendre avec précaution) commune autour d'un projet. Plus que la focalisation sur des institutions, c'est par la notion de projet que le pays de Haut-Languedoc héraultais et Vignobles, pourra s'installer et trouver sa légitimité.

Trois tâches sont à envisager :

- **encadrer** : un périmètre cohérent

La géographie donne au périmètre d'études une cohérence certaine, même si nous avons souligné la problématique des marges ou des voisins. Cette incertitude peut être gommée par le fait que les acteurs se retrouvent plus par le projet que par la géographie.

Notre pays, c'est le **pays facilitateur** qui intègre les racines du territoire, les histoires des hommes, les cultures, pour nous aider à nous dépasser sans nous renier.

C'est le **pays organisateur** d'une grande et exigeante montée vers la qualité totale, cet développement durable, fil conducteur de nos pratiques, seule façon d'exister et de durer dans la concurrence entre espaces, et seule manière d'être en phase avec les exigences des citoyens de demain ?

- **structurer** : une organisation interne pertinente

Dans un territoire fait des sous-ensembles différents (vignobles et hauts cantons, zones rurales ou montagneuses, périurbain...) comment mettre en place une organisation fédératrice et une démocratie locale qui laisse toute sa place à la diversité, sans casser la logique commune ?

- **rendre cohérent** : un positionnement qui crée la dynamique

Le mot clé de l'action est « projet » ce qui, plus concrètement, pourra se traduire par l'équation : développement durable + qualité, le tout construit dans la convivialité la plus forte, nature profonde du territoire.

Notre ambition





« Il faut toujours rêver avant de construire... », nous dit-on, c'est ce que nous avons fait ensemble depuis les premiers travaux sur le projet de pays afin de définir une ambition pour notre pays à 10 ans. Ainsi, les ambitions viennent poser notre regard au loin. Pour que nos enfants soient fiers de leur pays, aujourd'hui en disant « le pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles » nous désignons le mouvement que nous formons pour accomplir ce projet ensemble.



- Pays de diversité, entre les espaces préservés des hauteurs, les villages rurbains proches de Béziers, les collines vouées à la vigne, les vallées encaissées du Jaur et de l'Orb
- Pays de carrefour entre la rudesse du Massif Central, la légende et l'histoire cathare qui commence (ou finit) à Béziers et Minerve, la platitude des rivages du Golfe du Lion et la vitalité de la conurbation qui se construit de Barcelone à Marseille
- Pays de passage où les voies anciennes allant du haut vers le bas sont complétées par des liaisons rapides longeant les côtes
- Pays d'accueil pour de nombreuses populations qui trouvent dans des villages ou des bourgs de caractère une authenticité que les années de croissance n'ont pas altérée...

Le pays du Haut-Languedoc héraultais & Vignobles, formé de territoires *a priori* différents, par la géographie, l'Histoire, la culture souhaite affirmer...

son projet dans la culture de la diversité et de la complémentarité

Ces espaces ont longtemps vécu ensemble parce qu'ils faisaient de leur différence une force. Cette notion d'unité-diversité doit redevenir un axe de développement majeur.



2

Parce qu'il est composé d'éléments dissemblables, le pays sait l'importance des notions de :

- Tolérance et reconnaissance de l'altérité,
- Fédération des volontés autour d'objectifs rassembleurs,
- Croisement de valeurs, fécond et porteur de richesses nouvelles.

Pays d'eau (les rivières et les fleuves, les eaux thermales, les sources...) pays de soleil, pays de viticulture et de moyenne montagne, ce territoire, fait d'histoires et de cultures différentes, se retrouve autour d'une volonté :

être un espace de développement durable

L'objectif de cette ambition est de considérer les conséquences de nos toutes nos actions, c'est-à-dire penser le développement de notre territoire sans rien faire qui puisse grever l'héritage que nous laisserons à nos enfants, puisque le pays est fait pour eux. Il s'agit bien de mettre l'homme dans sa relation avec la terre, le pays, au centre de nos projets : comment préserver notre cadre naturel ? Comment penser notre développement économique actuel et à venir ? Comment bâtir un espace harmonieux où les termes de qualité, de rencontre, de convivialité et d'authenticité sont plus que des mots slogans ? Comment gérer l'environnement de notre espace soumis à d'importantes évolutions ?

C'est bâtir concrètement un espace de développement durable par :

- La qualité

Faire du pays un espace tout entier voué à la qualité, déclinée sous tous ses aspects : le développement durable va bien au-delà de la simple gestion des productions, de l'habitat. C'est pousser très loin l'exigence d'être les meilleurs aussi bien dans la viticulture que dans l'industrie, dans la gestion des eaux que dans la gestion des espaces bâtis, dans l'authenticité culturelle comme dans la valorisation des nouveaux modes de production utilisant notamment la formation, les savoirs, les échanges, les technologies...

- La valorisation

Faire du pays un espace qui valorise ses potentiels :

- *Naturels (richesses minérales, thermales, biologiques...),*
- *Humains (former les jeunes, les aider à s'insérer dans une société ouverte, internationale, pour en faire ensuite des citoyens actifs, riches de leur expérience et de leur culture),*
- *Culturels : partout où l'Histoire et les hommes ont laissé des traces, elles doivent être repérées et interprétées pour qu'elles servent à renforcer les liens entre nos terroirs, notre territoire et nous. Notre tourisme ne peut être coupé de nos racines sous peine d'être une activité banalisée, « massive » et inauthentique.*

Notamment, nous devons introduire la part du rêve, cette aura, qui nimbe les grands produits et leur confèrera cette personnalité née du temps et du terroir.

La valorisation peut aller plus loin que faire simplement « mieux qu'avant ». On peut y intégrer une autre manière de valoriser nos richesses, par des techniques écologiques et



innovantes. Ces technologies sont de nouvelles méthodes à inventer et à développer, en lien avec les universitaires et le milieu de la recherche privée en entreprises.

- La convivialité

Faire du pays un espace convivial, de « tutoiement » où l'homme, qu'il soit d'ici ou de passage, soit écouté, respecté, choyé. De cette convivialité qui fait notre différence, naîtra une image renouvelée qui seule permettra d'attirer, de garder, d'accompagner les acteurs de notre développement, quels que soient leurs projets ou leurs terrains d'activité. La convivialité se traduit aussi dans l'organisation d'une démocratie participative réelle, forte, solide.

- Le savoir et la compétence

Faire du pays un « espace de compétence » où le savoir, les compétences, l'information, la participation de tous sont l'atout majeur. Ainsi, les objectifs de qualité, de convivialité seront plus faciles, naturels... parce que des citoyens, mieux formés, mieux informés, seront pleinement responsables de leur destin. L'accent mis sur la formation est fondamental: elle doit nous permettre d'augmenter la valeur ajoutée: économique et humaine.

Cet espace de compétence se formera avec les liens que nous serons capables de tisser avec les différents milieux de la recherche, ceux des universités et des entreprises. Ainsi nous développerons des méthodes différentes, à l'aide notamment des nouvelles technologies. Il faudra ensuite former à ces technologies, et communiquer, diffuser l'information sur les méthodes que nous élaborerons.

3

Faire du pays un espace capable de définir son propre projet politique et de société. Ne pas être dépendant de décisions extérieures imposées, mais en contrepartie, proposer les échanges avec les villes et l'agglomération de Béziers notamment (dont la réussite sera la nôtre), mais aussi avec les autres cités voisines, avec le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc dont les politiques tournées vers la valorisation écologique sont proches de la nôtre, avec les pays voisins.

Notre territoire doit trouver son mode de fonctionnement, et pour cela affirmer les piliers sur lesquels nous voulons le fonder. C'est pour cela que nous choisissons de mettre en avant la manière dont nous estimons pouvoir nous organiser. Parce que nous sommes conscients de l'importance de ce « comment », nous souhaitons:



Construire un espace relationnel par :

- La solidarité

Faire du pays un espace qui aide chacun à se sentir solidaire des autres, qui insère chaque collectivité, entreprise, association... dans un projet collectif clairement orienté vers le bien-vivre, dans le respect des valeurs qui ont façonné le territoire. Solidarité entre les espaces, entre les activités, entre les générations, qui tous, ont besoin d'être en phase avec autrui.

- L'intelligence dans les réseaux et l'ouverture aux autres

Faire du pays un « espace intelligent » parce que les hommes seront en maillage, en réseau, en partage. Ainsi, les objectifs de solidarité n'en seront que plus aisés puisque le pays sera assuré d'une part de son identité, d'autre part de son insertion dans un monde chaque jour plus ouvert.

Avec toutes les structures voisines (l'agglomération de Béziers, les autres pays, le Parc), les échanges ne peuvent qu'être féconds dans une région où deux millions d'hommes vivent, circulent, échangent, communiquent...

La rencontre de la terre, du soleil ne pourrait être qu'un affrontement stérile. C'est parce que, siècle après siècle, les hommes ont fait de ce pays un pays de culture, aux deux sens du terme, que les paysages d'aujourd'hui reflètent notre Histoire, notre identité. Le pays du Haut-Languedoc héraultais & Vignobles veut prolonger cette lente évolution dans un contexte élargi puisque nous voulons concilier authenticité du terroir et internationalisation, mondialisation.

*Notre pays, c'est le pays **facilitateur** qui intègre les racines du territoire, les histoires des hommes, les cultures, **pour aider à se dépasser sans se renier.***

Dans ce pays qui a tant produit de matières premières si longtemps peu valorisées, le pays peut se donner deux finalités : valoriser la terre et ses produits, valoriser les hommes. Objectifs classiques peut-être, mais nous voulons le faire autrement : dans la qualité la plus haute, dans la convivialité la plus grande.

Être un pays de « label », cela impose de grandes modifications, notamment dans nos comportements. Mais le rôle du pays n'est-il pas d'aider, d'accompagner ces efforts dans une vision à la fois plus large (voir avec du recul), plus solidaire (voir en proximité), donc plus innovante ?

*Notre pays, c'est le pays **organisateur** d'une grande et exigeante montée vers la qualité totale, ce développement durable que nous instaurons comme fil conducteur de nos pratiques, seule façon d'exister et de durer dans la concurrence entre espaces, et seule manière **d'être en phase avec les exigences des citoyens de demain.***

Notre plan de travail





4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

I Renforcer notre identité commune

Axe 1-1: Le développement des échanges internes et externes par une mise en réseau des acteurs

Axe 1-2: Un effort constant de communication auprès de tous

Axe 1-3: Un travail de pédagogie auprès de tous les acteurs

2 Développer et valoriser nos productions économiques

Axe 2-1: Le développement d'une logique d'écotourisme

Axe 2-2: Le soutien d'une agriculture « raisonnée »

Axe 2-3: La valorisation des ressources naturelles

3 Répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité

Axe 3-1: La préservation de notre environnement

Axe 3-2: L'intégration des populations

Axe 3-3: Le développement de la formation et des compétences

Axe 3-4: Une politique de développement économique

4 Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

Axe 4-1: La maîtrise de notre urbanisation

Axe 4-2: La maîtrise du développement économique

Axe 4-3: La préservation des espaces remarquables, spécifiques et/ou fragilisés.



I Renforcer notre identité commune

Nous sommes d'une grande diversité au sein de notre territoire. Nos paysages entre montagne et vignoble nous le disent, mais nous le constatons aussi à travers nos différences de cultures, d'économies et de modes de vie. Pourtant, nous sentons bien que nous avons des affinités, des complémentarités et surtout que nous avons besoin les uns des autres : le pays doit nous aider à favoriser l'émergence d'un esprit fédérateur. Cette force d'union nécessite de construire les moyens de se connaître et de développer notre identité commune.

Axe 1-1: Le développement des échanges internes et externes par une mise en réseau des acteurs

La diversité qui nous caractérise est une richesse qu'il s'agit de mutualiser. Les échanges de points de vue, de façons de vivre et la mise en réseau sont autant de moyens de valoriser cette richesse. Cela nous permettra de continuer à évoluer en intégrant toujours de nouvelles visions.

-Il s'agit également de tenir compte, voire de faire avec des territoires voisins, puisque leur développement influera sur le nôtre. Ici, le développement des NTIC prend une dimension importante, de nature à favoriser les échanges.

-Il s'agit d'opérer une mise en réseau sur l'ensemble du territoire: par l'organisation de temps et de lieux d'échanges collectifs entre habitants notamment dans le domaine culturel, mais aussi au niveau des intercommunalités constituant le pays et avec les territoires environnants. Cette mise en réseau doit également avoir lieu dans les filières économiques, entre acteurs spécifiques afin de favoriser l'ouverture de nouveaux marchés et la mise en adéquation des compétences aux besoins locaux.

Axe 1-2: Un effort constant de communication auprès de tous

Le besoin se fait sentir d'être mieux informé sur ce qui se passe dans le pays et autour, parce que le territoire sur lequel nous vivons est vaste, parfois faiblement relié au niveau des informations. Cette communication s'adresse aussi aux territoires voisins, afin de clarifier les interventions de chacun.

Axe 1-3: Un travail de pédagogie auprès de tous les acteurs

Il est parfois difficile de bien comprendre comment mener le développement du territoire (un développement durable, qui s'appuie sur ses richesses humaines), comment chacun peut y participer et dans quelle mesure. La population, (qu'elle soit élue, civile, socio professionnelle ou administrative) attend d'être mieux informée, mieux « formée » aux interventions qu'elle peut avoir sur ce développement. Elle pourra ainsi intervenir et se mobiliser davantage pour la mise en œuvre du projet.



2 Développer et valoriser nos productions économiques

Nous avons des richesses économiques dans différents domaines tels que le tourisme, l'agriculture... Ils sont plus ou moins en situation de croissance, d'équilibre ou de déclin. Nous avons sur certains des pouvoirs d'action, ou d'accompagnement. Mais d'autres comportent un risque, celui d'exploiter à outrance ces ressources, remettant en cause leur pérennisation. Nous devons ici aussi introduire dans les productions existantes une recherche de durabilité.

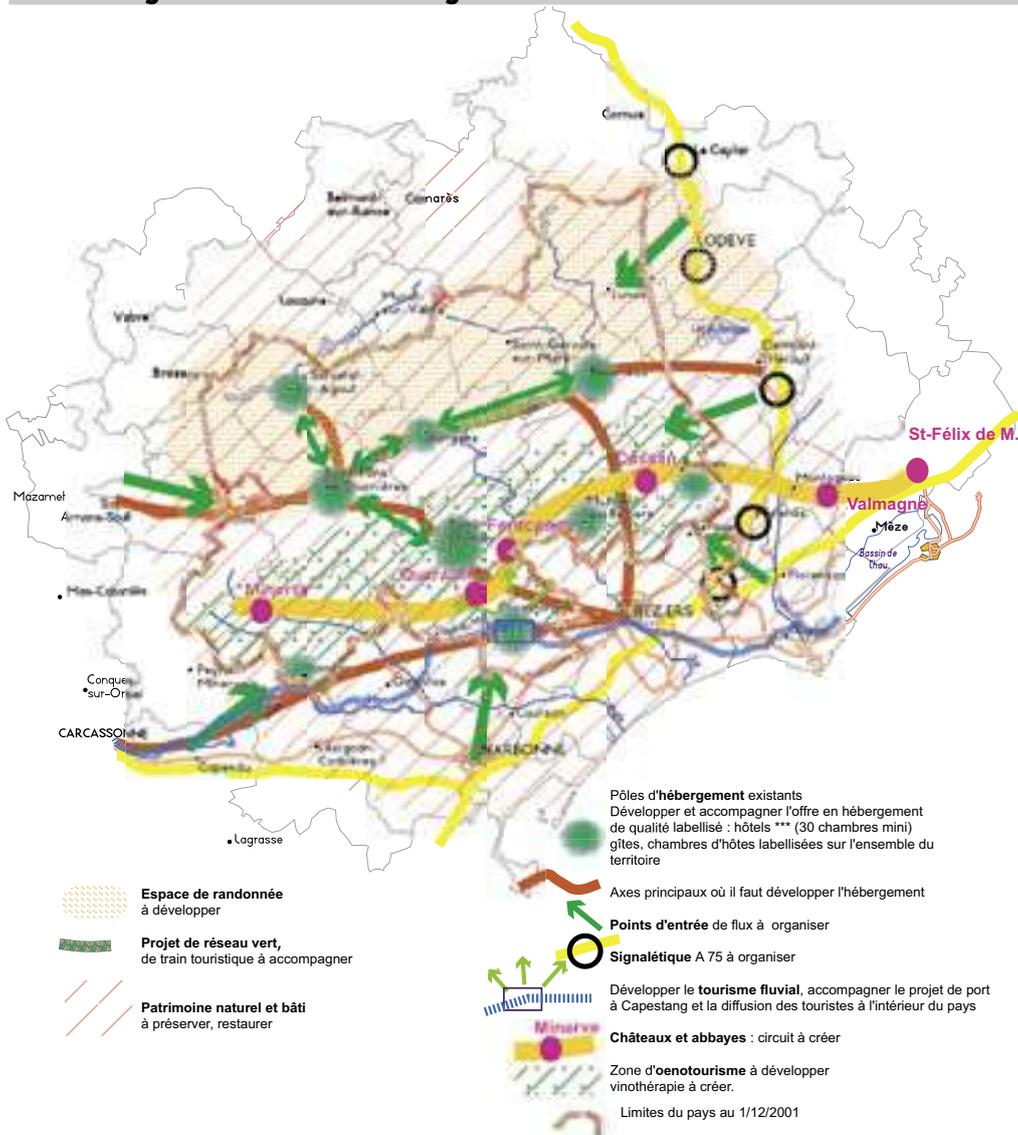
Axe 2-1: Le développement d'une logique d'écotourisme

Notre territoire est source d'attraction touristique, toujours croissante. Si l'on souhaite en bénéficier encore, nous devons veiller à ne pas engendrer une fréquentation nuisible à long terme, pour le territoire et le tourisme lui-même. Nous souhaitons donc organiser ce tourisme.

Pour cela, il nous faut développer notre offre d'hébergement en quantité : par des hébergements de qualité de type labellisé, par des hébergements à destination de publics particuliers également. Cela passe aussi par l'organisation de l'offre touristique, tant au niveau des acteurs (par la mise en réseau) qu'au niveau des produits et activités : cette offre doit permettre une bonne lisibilité (offre globale, produits complets) des possibilités touristiques du territoire. Enfin, les flux touristiques requièrent une organisation : il s'agit de canaliser ces flux à partir des points d'entrées (comme l'A75) et plus encore d'organiser la diffusion des touristes à l'intérieur du territoire.



Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : tourisme



Axe 2-2: Le soutien d'une agriculture « raisonnée »

L'agriculture repose essentiellement sur la viticulture, l'élevage et la forêt. Les difficultés assaillent ces productions et nous ne pouvons que modérément intervenir. Notre souci est d'en soutenir une partie la plus importante possible. Il semble réaliste de considérer la recherche de qualité comme un moyen de rendre nos productions plus viables et plus rentables. Il faut alors également prendre en compte leur capacité à ne pas engendrer de pollutions supplémentaires. Le rôle du pays est ici peut-être davantage axé sur le soutien à d'autres projets sur la valorisation agricole (tels que Leader, les contrats d'exploitations territoriaux, le Parc...) que d'agir directement. Ce soutien peut se manifester par la participation aux réflexions engagées par ces projets.



Axe 2-3: La valorisation des ressources naturelles

Nous disposons d'un grand capital en matière de ressources naturelles qui sont parfois fragilisées, ou risquent de l'être, tandis que d'autres peuvent également comporter un risque d'exploitation à outrance. Par contre, leur développement peut être une ressource économique non négligeable. La maîtrise de leur exploitation participe du souci de durabilité de notre territoire. Les ressources du sous-sol peuvent ainsi être développées de différentes manières: soit pour le développement de leur exploitation, parfois maîtrisé, soit en vue de leur valorisation touristique. Les énergies renouvelables sont une autre valorisation à fort potentiel du territoire. Ces énergies requièrent parfois une attention particulière en terme d'intégration environnementale et paysagère. Toutes ces valorisations nécessitent enfin une réflexion sur la recherche d'une répartition équilibrée des richesses qui en seront tirées.

Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : valorisation économique des ressources naturelles





3 Répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité

Notre territoire est une zone fortement attractive, et nous bénéficions ainsi de la venue de nombreux hommes et entreprises. Cependant, il ne s'agit pas seulement de continuer à accueillir, à profiter de notre attraction. Pour ce territoire, l'enjeu est davantage d'organiser les flux convergents dont nous bénéficions et que, d'une certaine manière, nous subissons. Cela pose de nombreuses questions sur la façon dont nous accueillons tant les personnes que les entreprises. Que sommes-nous prêts à faire pour accueillir, et comment? Cela nécessite que nous engagions des efforts concertés afin d'améliorer l'accueil que nous réalisons.

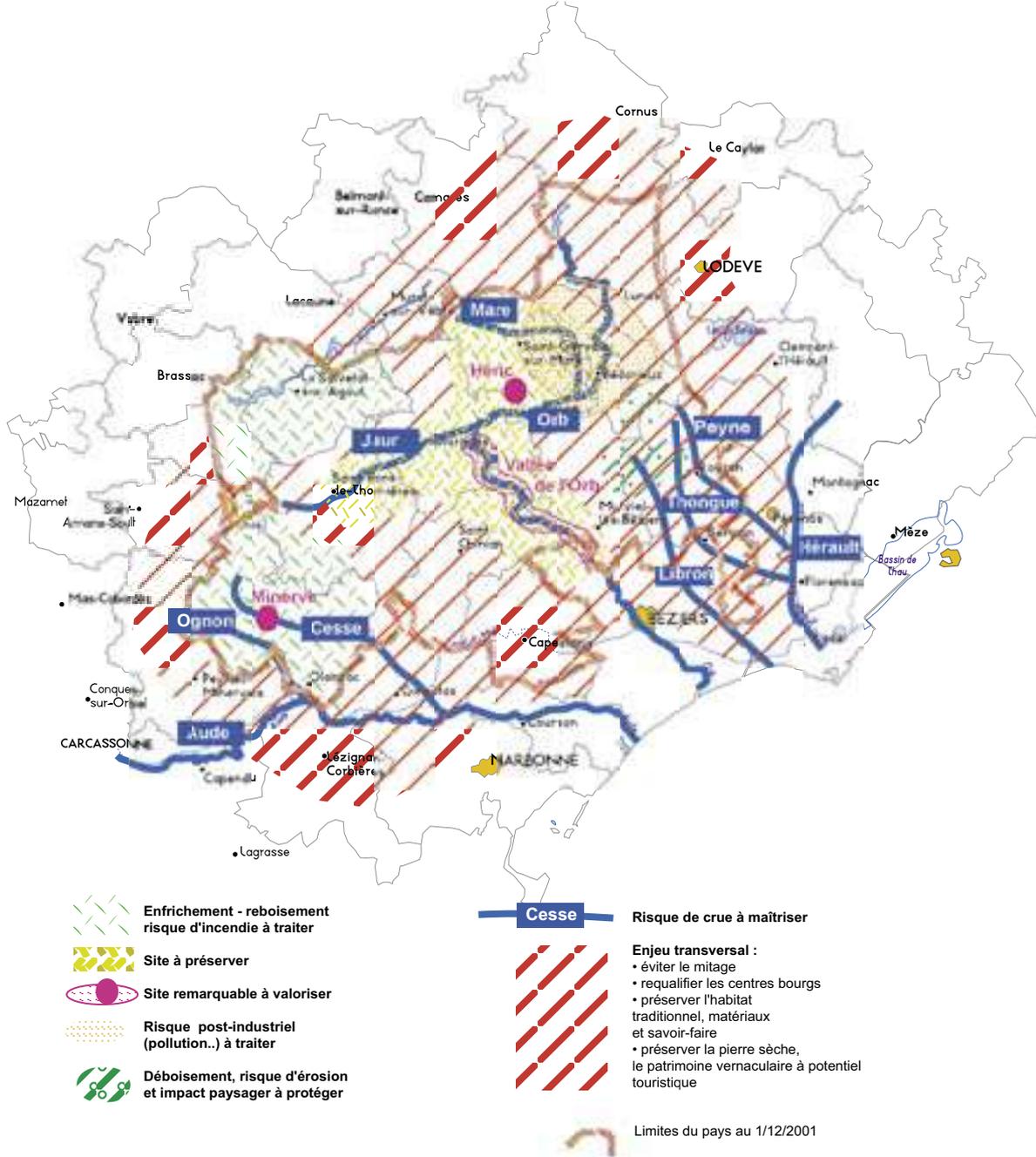
Axe 3-1: La préservation de notre environnement

Nous avons des atouts paysagers, patrimoniaux qui sont le fondement de notre attraction (pérenne ou temporaire: de population, d'activités et de tourisme). Outre ces considérations économiques, nous voulons conserver notre propre bien être, qui passe notamment par la valeur de notre environnement. Pourtant, il peut être en danger, parce qu'il n'est pas globalement pris en compte dans les différentes politiques.

Pour cela, la prise en considération, dans les documents d'urbanisme, des patrimoines naturels, paysagers et bâtis, notamment ceux qui sont fragilisés, peut orienter notre action. Les patrimoines et sites remarquables doivent être préservés, les zones à risques doivent être circonscrites et traitées. Enfin, un travail de sensibilisation peut s'engager auprès des populations (touristes et habitants) sur cette préservation environnementale.



Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : environnement et habitat





Axe 3-2: L'intégration des populations

Il est difficile de résister à l'attraction du territoire sur d'autres populations. Mais il est parfois aussi difficile de gérer les décalages entre les différentes populations qui coexistent sur le territoire. Pourtant, le pays doit faire face à ces questions d'intégration pour répondre à son atout, la convivialité, largement revendiqué par tous.

Cette intégration peut être renforcée par une animation accrue, par une politique de répartition des équipements et des services à la population. Certaines zones représentent un enjeu spécifique pour cette répartition des équipements et services : renforcer l'offre en direction de la petite enfance et, dans les hauts cantons, la prise en charge des urgences médicales. Cela peut aussi s'effectuer par un effort spécifique pour des publics ciblés : les échanges intergénérationnels, l'insertion des populations en difficulté en sont des éléments.

Axe 3-3: Le développement de la formation et des compétences

L'accueil d'activités nouvelles sur le territoire n'est pas facile à réaliser. Si l'on cible davantage le type d'entreprises recherchées, on peut concentrer les moyens dispensés. Par ailleurs cela accompagne l'exigence de développement durable sur l'ensemble du territoire, dans tous les domaines. Ainsi, il peut efficacement se positionner sur un accueil ciblé d'entreprises, en accord avec le principe de fond du pays.

La recherche d'activités pour de nouvelles implantations doit répondre aux exigences de durabilité, en privilégiant les activités respectueuses de l'environnement. Ces nouvelles activités peuvent être issues de l'extérieur du territoire, mais aussi de l'intérieur. Pour les attirer, les services aux entreprises et la mise en réseau des acteurs peuvent être des facteurs importants dans le choix d'implantation, ainsi que l'image de qualité des conditions d'activités que le pays saura véhiculer.

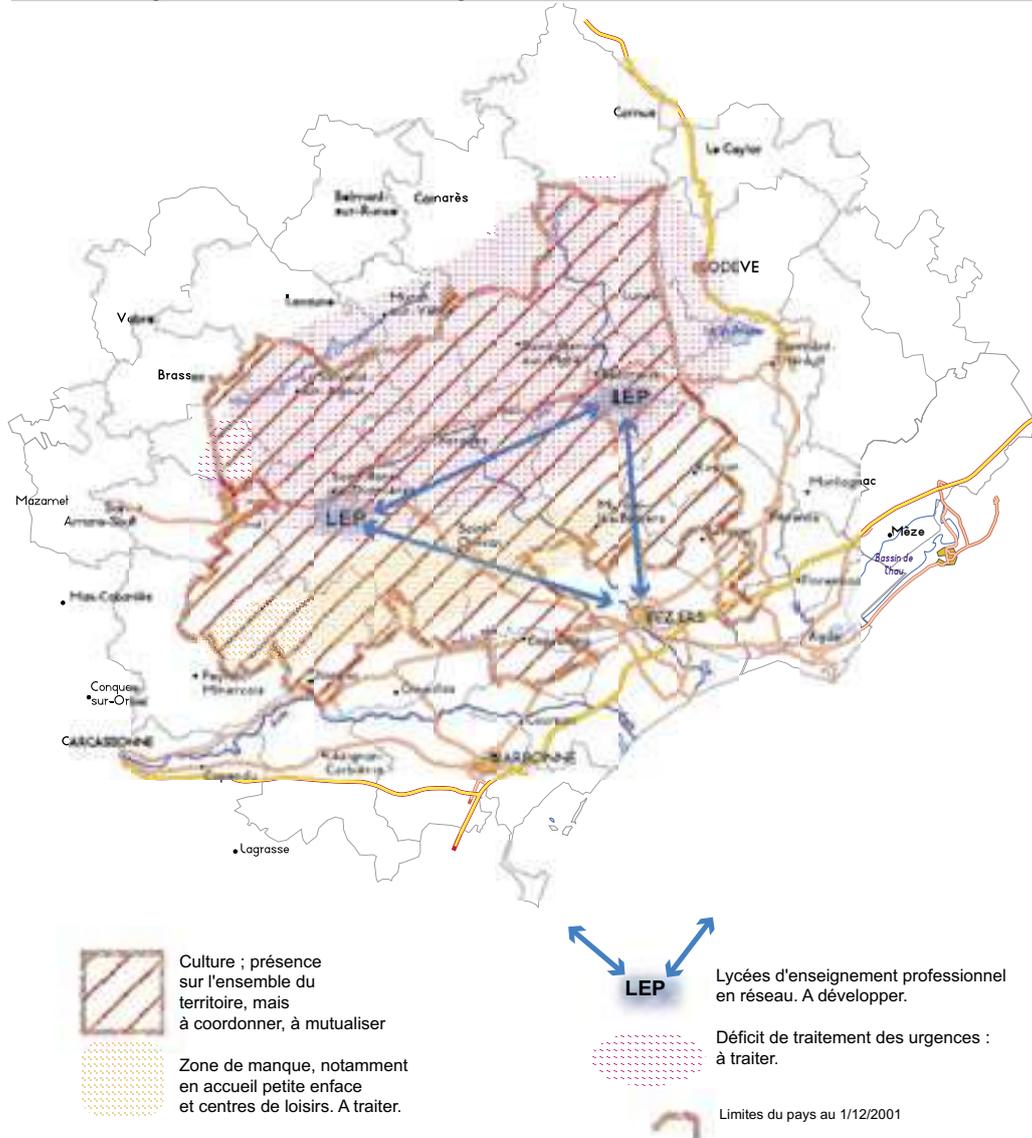
Axe 3-4: Une politique de développement économique

Le territoire est composé d'une population qui n'est pas toujours formée au mieux afin de répondre aux besoins des entreprises. Il peut s'agir des entreprises existantes, mais également des entreprises souhaitées. Cela peut également prendre en compte l'exigence de durabilité, qui requiert des compétences différenciées et peu présentes sur le territoire ou à proximité. C'est bien entendu la recherche de la création d'emplois supplémentaires qui est ici en jeu. Le rôle des NTIC peut là aussi entrer en compte dans la recherche de formations adaptées au marché de l'emploi.

La première nécessité est de bien connaître les besoins des entreprises en matière de compétences. Il s'agit également d'établir des formations adaptées au territoire, notamment par la recherche de partenariat.



Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : équipements, formation





4 Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

Notre attraction est certes un atout. La nécessité d'accueil qui en découle entraîne une forte pression et comporte des risques qu'il s'agit pour nous de gérer. Cela nécessite l'engagement du pays dans une réflexion sur la gestion, et plus encore, sur la vocation des espaces. C'est un travail essentiellement de mise à plat, d'organisation de l'espace, afin de définir les zonages que nous souhaitons mettre en place et la répartition des logiques de développement dans un souci d'équilibre sur l'ensemble de notre territoire.

Axe 4-1: La maîtrise de notre urbanisation

L'arrivée de population nouvelle entraîne souvent un mitage de l'espace rural (une urbanisation très lâche en milieu rural) et pose des difficultés de coûts de raccordement aux VRD (assainissement, électrification...). Ce mitage est préjudiciable aussi dans son impact paysager. Cette gestion est attendue par les collectivités et nécessite une réflexion globale, notamment avec l'agglomération de Béziers.

Cette maîtrise peut s'effectuer à partir d'une réflexion des collectivités concernées par ces mouvements, entre communes périurbaines et agglomération). Elle doit aussi être définie par la délimitation des espaces réservés à l'urbanisation future, en considérant la préservation des espaces remarquables.

Axe 4-2: La maîtrise du développement économique

Si nous choisissons d'accueillir davantage d'activités et d'en tirer le bénéfice le plus large, il s'agit d'établir les zones du territoire qui auront pour vocation de recevoir ces activités. Mais aussi de bien définir la vocation de chaque espace: différentes zones d'enjeux peuvent être identifiées, en fonction des types d'activités particulières à privilégier selon les spécificités du territoire (nœuds de communication, proximité urbaine, thématiques liées aux ressources...), des types de main d'œuvre. Enfin sur les zones d'activités, il s'agit également d'établir des « règles d'utilisation », par l'établissement de chartes, de schémas de zones...

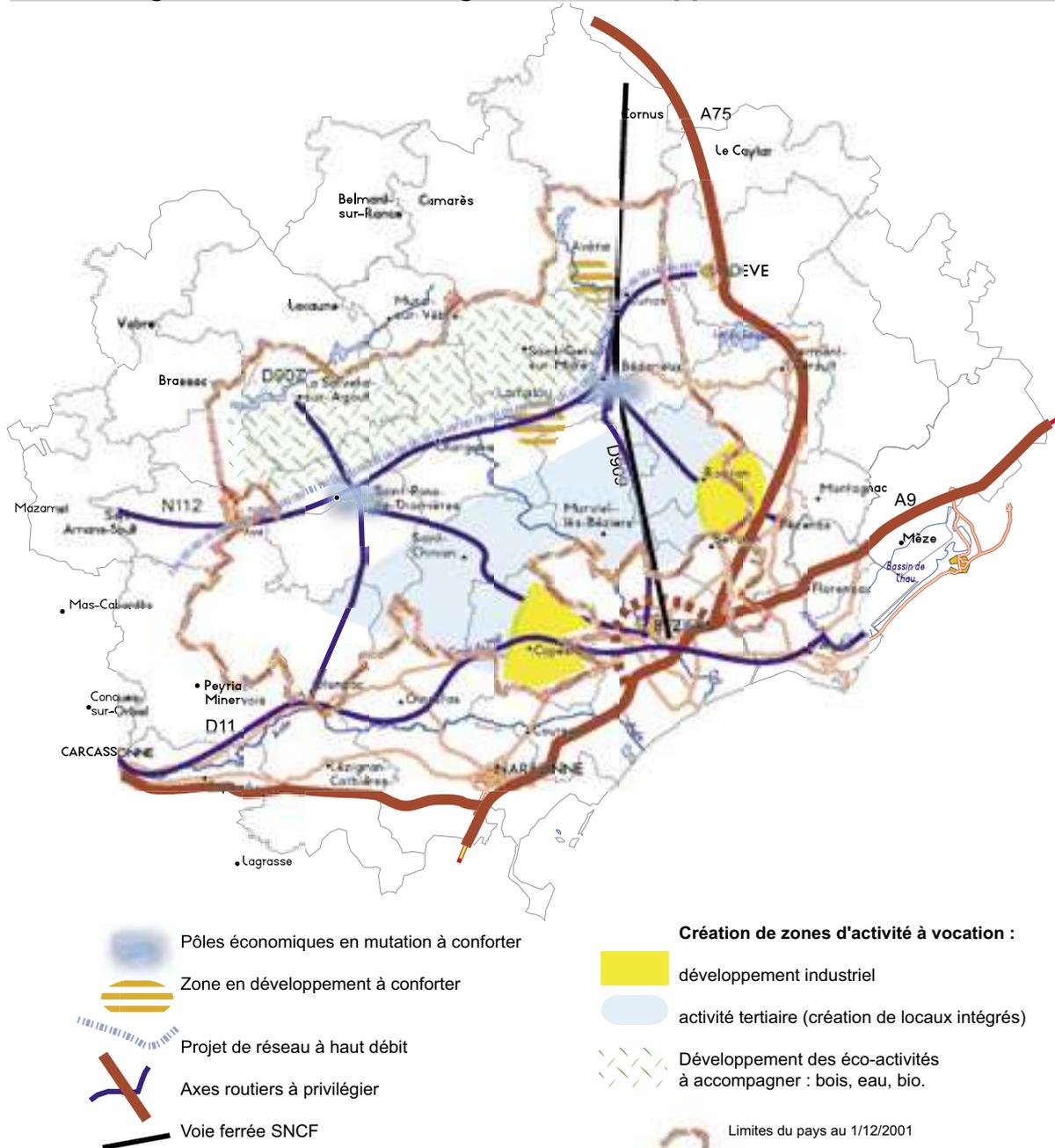
Axe 4-3: La préservation des espaces remarquables, spécifiques et/ou fragilisés.

La pression est telle que nous devons veiller à préserver certains espaces de notre territoire. Les espaces qui nécessitent une attention particulière doivent ainsi être recensés, et leur zonage précisé. Cet aspect vise à ne pas grever notre potentiel d'attraction, ni notre bien être quotidien.

Pour cela, notre effort doit se porter sur le repérage des zones et sites sensibles et (ou) remarquables, afin de recommander une utilisation rationnelle à travers des documents de sensibilisation en soutenant des opérations de gestion de ces espaces.



Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : développement, accueil d'activités



UNE AMBITION PARTAGÉE AVEC LE PARC RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

La charte renouvelée du Parc naturel régional, approuvée par décret en 1999, définit le projet pour le territoire et ses orientations de mise en œuvre.

Prenant la mesure des ressources et potentialités du territoire, ce projet vise à affirmer la vocation du Haut-Languedoc à devenir **une terre de référence pour la rencontre des midis atlantique et méditerranéen**. Cette démarche de constitution d'un espace de vie, attractif et de notoriété, emblématique pour cette montagne Sud du Massif central, repose sur un engagement partagé d'**exigence et d'investissement environnemental** tant en matière de gestion de l'espace (habitats naturels, biodiversité, paysages, urbanisme...), qu'en matière de productions (agriculture et agroalimentaire, forêts et bois, tourisme, produits des entreprises et des filières de valorisation des ressources naturelles...).

Ce projet partenarial repose aussi sur le développement d'échanges productifs avec les importants centres urbains périphériques au parc, qui représentent autant de bassins de consommation et de fréquentation de proximité, que de points d'ancrage de solidarités sociales et culturelles.



Le Parc : "Territoire pour la rencontre des midis"



Légende :
→ : Territoire de productions d'excellence
→ : Territoire de destination privilégiée

Enjeux :
 P.n.r. : Territoire de notoriété et d'attractivité
 : Territoire symbole et de référence pour la rencontre des Midis Méditerranéen et Atlantique

Dimension spatiale :
 Périphérie urbaine supérieure à 1.2 million d'habitants (rayon de 70 km), hors population littorale résidente et estivale.

Les outils de notre projet





Un pays, c'est un projet de territoire avec des ambitions, des orientations, des projets mais c'est aussi des moyens pour être capable de négocier, de suivre les actions entreprises, de piloter. Le pays offre la perspective, par un effet de masse critique, de gagner en crédibilité et de développer un fort potentiel de négociation.

Le pays n'a pas vocation à faire à la place de qui-conque, il est un moyen de favoriser l'initiative locale par la participation des acteurs et des citoyens, par le renforcement de la coopération intercommunale et l'organisation des relations inter-territoriales, par la recherche de la cohérence entre les projets et la fédération des efforts de tous.

Au pays est associé un certain nombre de notions : proximité, cohésion, coopération, initiatives, participation, solidarités, dynamiques locales... Il faut pour cela s'organiser sans créer d'échelon supplémentaire, c'est-à-dire mettre en place des instances qui regroupent les acteurs déjà mobilisés et à mobiliser pour faire vivre et coordonner la mise en œuvre du projet de pays.

C'est aussi envisager le fonctionnement de ces instances entre elles et avec les structures existantes sur le territoire.

La réglementation prévoit cependant que le pays s'articule autour de deux organes complémentaires :

- Un **organe participatif**, ouvert aux représentants de la société civile, appelé « conseil de développement », dont la nature et les attributions peuvent être librement définies,
- Un **organe public**, ouvert aux collectivités locales, sous une forme à définir (syndicat mixte ou GIP de développement local), chargé de signer le contrat de pays et garant de la cohésion du territoire.

1/ Le syndicat mixte du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles

La structure publique est le co-gardien de la charte. À ce titre, elle adopte une démarche globale et cohérente à l'échelle du pays et veille à la bonne mise en œuvre du projet. Elle décide de l'engagement du projet de pays. La structure publique de pays représente le pays au sens juridique, à ce titre et conformément à la Loi d'orientation et d'aménagement du territoire (LOADDT), elle assume les missions de négociation et de contractualisation, ainsi que de la bonne utilisation des fonds publics.

Ses compétences :

- La réflexion, en liaison avec le conseil de développement du pays. Il approuve les modalités de mise en œuvre de la charte de pays,
- La représentation du pays auprès des organismes publics et la signature du contrat de pays du Haut-Languedoc héraultais & Vignobles et de tout document s'y rapportant,
- L'animation du territoire et l'ingénierie des projets relatifs à la mise en œuvre de la charte,
- La gestion du contrat de pays,
- Le syndicat mixte peut conclure, le cas échéant, des conventions de mandat avec tous partenaires qualifiés, en qualité soit de mandant, soit de mandataire, pour la réalisation d'actions ou d'opérations entrant dans ses vocations ou ses compétences.



Une structure publique de type syndicat mixte ouvert aux personnes publiques sera composée d'un conseil d'administration regroupant les communautés de communes et de groupes géographiques de communes hors communauté de communes et adhérentes à la charte de pays, et du conseil général selon une répartition des sièges à préciser, ainsi que d'un bureau.

2/ Le conseil de développement du pays Haut-Languedoc héraultais et Vignobles

Le conseil de développement est une force de réflexion, d'animation et d'évaluation.

Son rôle et ses missions sont :

- La représentation des acteurs du territoire (société civile et collectivités),
- La proposition, en liaison avec le syndicat mixte du pays, du projet de charte de pays.

Il est associé à :

- L'animation de réseaux d'acteurs actuels et potentiels,
- L'évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire,
- L'information de la population du pays sur la mise en œuvre de la charte et du contrat de pays.

C'est une structure partenariale, largement ouverte, dans laquelle est associé et représenté l'ensemble des composantes de la société locale : élus locaux, représentants associatifs, représentants socioprofessionnels, acteurs économiques, acteurs culturels, citoyens...

Il est composé de trois collèges :

- 1° Collège des représentants des collectivités territoriales,
- 2° Collège des acteurs socioprofessionnels (chambres consulaires, syndicats de crus, parc naturel, UDOTSI, pays d'accueil, représentation des chefs d'entreprises locaux...),
- 3° Collège des partenaires associatifs (sociaux, culturels, sportifs, jeunesse...)

Le poids de chacun des collèges au CA est identique (12 membres) et se répartit en trois tiers sur le principe « un homme, une voix ».

La liste des membres actifs et collèges peut être modifiée chaque année par l'assemblée générale... La durée du mandat des membres du conseil de développement est de trois ans.

Des commissions thématiques

Le conseil de développement créera des commissions permanentes thématiques afin d'associer aussi étroitement que possible les principaux acteurs locaux, publics et privés, à la mise en œuvre du projet de pays.

Ces commissions auront pour fonction :

- D'élaborer chaque année pour le domaine qui la concerne des propositions à la structure publique maître d'ouvrage,
- De rendre compte des résultats et de l'impact des actions retenues dans leur domaine par le projet de pays,
- D'analyser les difficultés rencontrées et de soumettre toute proposition visant à nourrir le débat et le travail du conseil de développement.



Les moyens techniques

Pour garantir une mise en œuvre efficiente et efficace de sa politique, le pays devra pouvoir mobiliser et s'appuyer sur des moyens matériels et surtout sur une équipe technique opérationnelle et pluridisciplinaire.

Les fonctions d'animations et d'ingénierie de projets pourraient s'appuyer sur les compétences du personnel des chartes, qui disparaissent en tant que structure et dont le personnel serait en tout ou partie transféré au syndicat mixte.

Cela vise notamment à ne pas multiplier les structures à financer, tant pour les collectivités adhérentes que pour le conseil général qui génère une partie des ressources aux chartes. Ainsi, le conseil général poursuivrait son aide, non plus aux chartes mais directement à la structure publique du pays.

Le personnel resterait à un niveau territorialisé, comme sur le principe des chartes, pour couvrir l'ensemble du pays afin de faire vivre la dynamique de développement au plus près du terrain.

Dans cette configuration, un rôle de coordination globale est néanmoins nécessaire. Il est en poste au sein du syndicat mixte et peut, ainsi que les autres animateurs, participer aux travaux du conseil de développement pour toute expertise ou animation de réunion.

Les relations entre les structures du pays: le souhait du partenariat

Dans le cadre de la mise en place de la charte de pays, la structure publique et le conseil de développement travaillent ensemble. Il pourra être mis en place des commissions thématiques associant à la fois les représentants du conseil de développement et des représentants du syndicat mixte.

Par ailleurs, le comité syndical peut inviter à participer à ses travaux des membres du conseil de développement qualifiés dans les domaines de compétence soumis à l'ordre du jour (bureau du conseil de développement ou rapporteurs de commission), sans que ceux-ci ne prennent part aux délibérations ni aux votes. Ce partenariat est essentiel afin de permettre un lien entre les deux organes du pays, tout en laissant à l'organe public l'entière responsabilité des décisions.

Le pays est un outil précieux de liaison et le cas échéant, de financements entre les différents échelons et type d'acteurs qui mettent en œuvre des projets. Le contrat de pays est naturellement abondé par les projets des territoires et des acteurs de proximité.

Tout projet est transmis au syndicat mixte. Pour examen préliminaire, le projet est soumis à une « commission thématique » associant une représentation du comité syndical et du conseil de développement pour avis sur le projet au regard de la stratégie et au projet de pays.

L'instruction du projet : ingénierie, montage plan de financement, etc. est assuré par le personnel du pays (ex-charte). Il est alors transmis pour demande de financement au comité syndical qui décide (présence d'une représentation de membres du conseil de développement pour information).



Les partenariats

Le pays n'a pas vocation à fonctionner en "circuit fermé", il a vocation à s'ouvrir et à s'associer avec des partenaires. Ceux-ci peuvent être de deux ordres :

- Les territoires voisins (autres pays, agglomération de Béziers...),
- Les établissements publics ou privés.

Les relations, que ce soit de la maîtrise d'œuvre ou de la mise à disposition de moyens, entre le pays et ces partenaires, font l'objet de conventions et/ou de contrats dont le cadre de référence est la charte.

La relation avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc fait l'objet d'une convention d'harmonisation, précisant les modalités de collaboration et la répartition des missions entre le parc et le pays sur leur territoire commun. Cette convention est prévue par l'article 10 du décret, dès lors que les deux structures ont estimé nécessaire leur superposition partielle.

Conçue dans un esprit de complémentarité et de synergie afin de mobiliser le maximum de moyens au service du territoire, la convention se basera sur les principes et les modalités du projet.

Par ailleurs, un conventionnement sera également proposé à l'agglomération de Béziers.

Le pilotage, le suivi, l'évaluation

Piloter un projet de territoire c'est devoir et vouloir garder à la Charte son unité et sa **cohérence dans le temps**, maintenir la force morale de sa valeur d'engagement, tout en **s'adaptant aux contraintes de réalisation**, aux évolutions du contexte.

Il n'y a pas d'obligations en matière d'outils à mettre en place, la plus grande latitude est laissée aux acteurs pour organiser le suivi et l'évaluation.

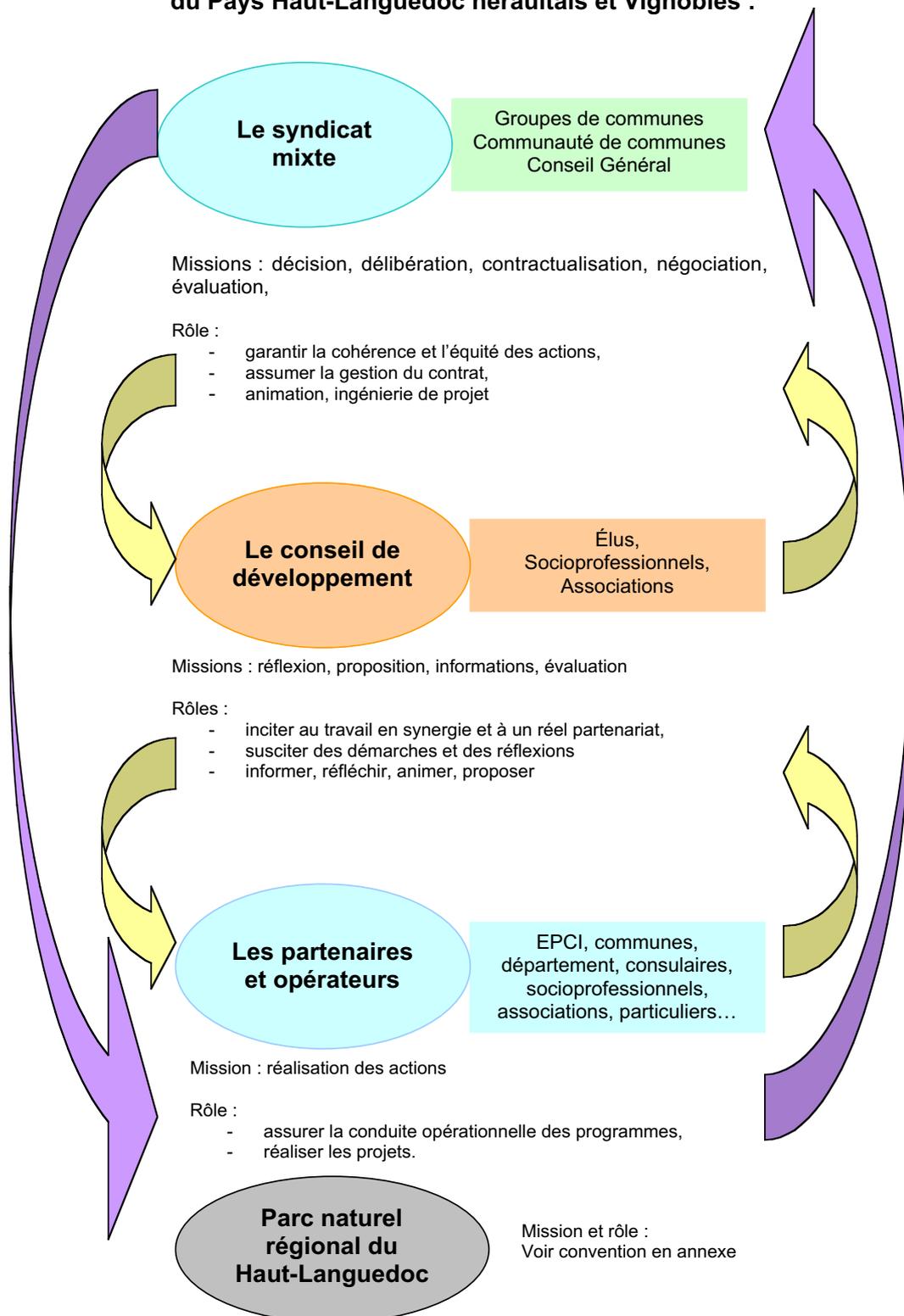
L'évaluation n'est pas un contrôle, c'est un processus continu qui doit nous aider à appréhender les effets de notre action dans sa globalité et à mieux « diriger » nos efforts.

La loi impose toutefois une **évaluation**. Celle-ci peut intervenir à plusieurs niveaux :

- au niveau **opérationnel** : chaque année l'établissement du programme d'actions pour l'année suivante permet l'évaluation de **l'état d'avancement** et de **réussite** des projets en cours et d'envisager leurs éventuelles modifications.
- au niveau **contractuel** : après les 3 années d'exécution des programmes contractualisés avec l'état, la région ou le département et autres, un bilan de renouvellement est à faire. Il s'agit de réexaminer la **stratégie mise en œuvre**, de mesurer **l'écart entre ambition et réalisation**.
- au niveau de la **charte** : 8-10 ans après sa conception, le projet de territoire doit être **révisé**. Le contexte, la société, le territoire évoluent et changent. Il faut alors réexaminer la pertinence des objectifs et remettre en chantier **une nouvelle charte** qui prend en compte le bilan de la précédente.



Le schéma général d'organisation du Pays Haut-Languedoc héraultais et Vignobles :





Ce dossier a été préparé par le
Groupe Marketeam SA en 2001-
2002.

Référence 598/1
Édition Marketeam 4/ 2002